



Agression et menaces

Par Zonked

Bonjour, j'ai été agressé au couteau, j'ai été menacée textuellement par cette même personne plusieurs fois auparavant, ma sacoche à été dérobée contenant mes papiers d'identité et ma carte bancaire, il a par ailleurs tenté d'effectuer des achats avec ma carte bancaire mais je l'ai verrouillée. Je connais l'agresseur je suis mineur et lui aussi. Que puis-je faire et que risque t'il s'il vous plaît.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous déposé plainte ?
Vos blessures ont-elles été constatées par un médecin ?
Vos parents peuvent vous accompagner.
[url=https://www.justice.fr/fiche/mineur-porter-plainte]https://www.justice.fr/fiche/mineur-porter-plainte[/url]

Selon la gravité des blessures, et l'âge de l'agresseur, les sanctions pénales sont plus ou moins importantes.

Vous pouvez vous faire aider par une association d'aide aux victimes (France victimes), ou appeler le 119 (anonyme et gratuit).

Par Zonked

Bonjour, merci pour votre réponse.
Forte heureusement je n'ai rien il était armé donc j'ai coopéré et il est parti, j'ai peur de porter plainte il habite à moins de 500m de chez moi il pourrait revenir simplement pour me planter. Il a 16 ans tout comme moi.

Par yapasdequoi

Les menaces sans forcément de blessure sont pénalement sanctionnées.
Les représailles également.
Parlez avec vos parents.

Par Zonked

Bonjour, désormais c'est à deux qu'ils me menacent, je ne connais pas l'autre personne mais je crains pour mon intégrité physique, dois-je faire confiance aux organismes tels que la police/gendarmerie et la justice ou vais-je encore être agressé pendant les démarches et peut-être finir blesser cette fois ? J'ai sincèrement très peur de porter plainte, ils me demandent une rançon pour arrêter et récupérer mes affaires.

Par yapasdequoi

Avez vous parlé à vos parents ?
Avez-vous appelé le 119 ?
Impossible de vous répondre autre chose.

Par Isadore

Bonjour,

Vos parents et la gendarmerie ont pour rôle de vous protéger et en ont les moyens.

Ce que vous subissez est un délit très grave. Il peut conduire vos agresseurs, mêmes mineurs, à subir une mesure d'éloignement, un placement ou même une mise en détention.

De toute façon, que pourriez-vous faire d'autre ? Payer, vous faire à nouveau menacer puis extorquer de l'argent, en attendant avec terreur le jour où vous ne pourrez plus payer ?

mais je crains pour mon intégrité physique

Si vous ne déposez pas plainte, pensez-vous que votre "intégrité physique" est en sécurité ? Pour l'instant personne n'empêche ces gens de vous menacer et de vous agresser.

ils me demandent une rançon pour arrêter

Les maîtres-chanteurs n'arrêtent jamais de leur plein gré : c'est logique, s'ils continuent ça leur fait plus d'argent, s'ils arrêtent ça leur en fait moins.

Ne restez pas seul, adressez-vous à vos parents ou à tout autre adulte de confiance de votre entourage. Vous n'avez pas besoin d'être accompagné d'un adulte pour déposer plainte. Vous pouvez faire le 119 comme conseillé par Yapasdequoi, c'est gratuit. Si vous n'avez pas accès à un téléphone, il y a un chat :

[url=https://www.allo119.gouv.fr/]https://www.allo119.gouv.fr/[/url]

Par Zonked

Bonjour et merci beaucoup pour votre réponse,

J'ai franchi le pas et j'ai porté plainte, les gendarmes ont été très compréhensif et ont sérieusement prit en compte ma déposition. J'espère sincèrement que des sanctions seront prises à leur endroit.

Merci sincèrement pour votre aide.

Par Isadore

Bravo ! C'était la bonne décision. N'hésitez pas à poser d'autres questions si besoin ou à donner des nouvelles, et j'espère que vous allez vite vous sentir mieux.

Par Zonked

Bonjour,

Il a été interpellé et placé en garde à vue. Il est convoqué le 12 novembre au tribunal.

Je me posais une dernière question, étant donné qu'il a effectué plusieurs infractions à mon endroit comme, le vol à main armée, le chantage pour récupérer mes affaires, les menaces aggravées etc, peut-il encourir une peine plus lourde dûe aux différents chefs d'accusation ou est-il seulement limité à une condamnation pour le fait le plus grave ?

Encore merci sincèrement je n'aurais jamais franchi le pas de la gendarmerie sans votre aide

Par yapasdequoi

Tout est possible. C'est le juge qui décide.

Vous n'êtes peut être pas sa seule victime.

Par Isadore

Bonjour,

S'il est poursuivi pour plusieurs délits en même temps il n'aura qu'une seule peine. S'il y a des poursuites séparées il risque plusieurs peines. Mais bon, une seule peine suffira, il risque déjà plusieurs années de prison. Ce n'est pas rien pour un enfant.

Merci pour ces nouvelles, et j'espère que vous vous sentez mieux. Si vous en ressentez le besoin n'hésitez pas à demander à vos parents de vous emmener chez le médecin ou chez un psychologue. Vous pouvez aussi demander à voir l'infirmier ou le psychologue scolaire.